

Le président de la République française

Le président de la République française est le premier personnage de l'État.

Depuis la Constitution de 1958, le président de la République est doté d'importants pouvoirs.

La France a connu 22 présidents, dont 5 sous la Ve République :

Charles de Gaulle (1959-1969),

Georges Pompidou (1969-1974),

Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981),

François Mitterrand (1981-1995),

Jacques Chirac, l'actuel président en exercice, élu en 1995 pour sept ans, puis en 2002 pour cinq ans.

Qui peut devenir président de la République ?

Pour être nommé président, il faut être de nationalité française et avoir 23 ans révolus.

Il faut également avoir reçu le soutien d'au moins 500 élus, issus d'au moins 30 départements différents.

Quelle est la durée du mandat présidentiel ?

Le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Le quinquennat a été adopté par référendum en 2000 ; auparavant, le président de la République était élu pour sept ans.

Si le président de la République démissionne ou décède au cours de son mandat, le président du Sénat assure l'intérim, le temps d'organiser de nouvelles élections.

Quels sont les pouvoirs du président de la République ?

Le président de la République est le chef de l'État.

Il veille à la stabilité de l'État dont il nomme les plus hauts représentants civils ou militaires, et il est le chef suprême des armées.

Il nomme un Premier ministre, avec lequel il partage le pouvoir exécutif. Il s'assure de la bonne exécution des lois. Il date et signe les lois nouvellement votées par le Parlement.

Il peut dissoudre l'Assemblée nationale.